

## Lettres de Bigourdans de Saint-Domingue (suite)

R. Massio

Volume 11, numéro 3, décembre 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301850ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301850ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Massio, R. (1957). Lettres de Bigourdans de Saint-Domingue (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 11(3), 407–413.  
<https://doi.org/10.7202/301850ar>

## DOCUMENTS INÉDITS

### I

#### LETTRES DE BIGOURDANS DE SAINT-DOMINGUE \*

(Suite)

« Villat, de Saint Jagua de Cuba, le 27 Août 1803

à

Monsieur Bernis, habitant Saint Maur, près Mirande.<sup>5</sup>

Saint Jagua de Cuba le 27 Août 1803,

« Je suis au désespoir de ne pas avoir reçu de vos nouvelles après vous avoir écrit plusieurs lettres vous ayant marqué les malheureux événements que j'ai eu d'avoir perdu pauvre feu mon oncle. Je n'ai pas encore eu le bonheur d'avoir reçu des nouvelles de mon père ny d'aucun de mes parents. Je ne puis concevoir ce qui occasionne cela. Je vous annonce les malheureux événements arrivés à Soint Domingue au quartier de Jérémie où j'étais et où l'habitation de feu mon oncle est située. Nous avons été obligé de le vaquer(?) et nous y avons été assacinés (sic) plus des trois quart. Je me suis trouvé dans une habitation d'un de mes amis, nous étions une soixantaine d'habitants, nous avons été pris par les brigands, ils nous ont assacinés, il n'y en a qu'un autre et moi qui se soit sauvé et il est arrivé beaucoup d'autres événements parails (sic) à celui-là et je me suis sauvé dans le pays sans aucune espèce de moyen et sans avoir une chemise et dans un pays misérable.

Quant à l'habitation de feu mon oncle, il y a plus de six mois que les négres sont partis brigands et je crois que je n'y retournerais pas de longtemps. Tant qu'il existera un négre à Saint-Domingue on n'y sera jamais tranquille, ainsi il faut absolument tout détruire et il y en a pour bien longtemps. Le Cap, ny Port-au-Prince ne sont pas encore évacués (sic) (pour évacués), mais ils ne tarderont pas, toute la campagne est aux

---

\* Voir notre *Revue*, XI: 277-283.

<sup>5</sup> Ces deux lettres nous ont été obligeamment communiquées par M. Laporte de Lafitole (Hautes-Pyrénées). M<sup>e</sup> Lalanne, notaire, était le beau-frère du docteur Bernis et avait épousé une demoiselle Belloc. Ces lettres ont été trouvées dans les papiers de château de Saint Maur (Gers), par M. Laporte, arrière petit-fils du notaire Lalanne.

brigands et on sera obligé de vaquer faute de vivres. Le party que je m'en vais prendre est que je m'en vais partir pour la Jamaïque; là je trouverai à travailler, et je prierai monsieur votre frère de me faciliter à me faire occuper. J'ai appris qu'il s'y porte bien et il est très riche, il a une superbe habitation.

Faites moi le plaisir de recevoir les lettres que mon père pourra vous envoyer et me les adresser à Mr. votre frère à la paroisse Saint Georges à la Jamaïque. Faites moi l'amitié d'assurer mes très humbles respects à Monsieur l'abbé Lournes et à Melle Lournes ainsy qu'à Mr. Darolles et Monsieur Saint-Arroman.

Je suis Monsieur avec respect votre très humble et très obéissant serviteur.

P. Villat.

\* \* \*

Une troisième lettre — elle ne sera peut-être pas la dernière <sup>6</sup> — doit être classée à part. Elle contribue en effet à éclairer un problème de l'histoire des Bigourdans à Saint-Domingue: la mort de Thèze de Camalés en Bigorre.<sup>7</sup> De plus elle nous livre de nouveaux noms de Bigourdans passés dans l'île, elle fait aussi état de la situation au Cap en mars 1791, au moment de la guerre civile et de l'état moral de la jeunesse nouvellement débarquée au Cap. C'est ainsi une mise au point précieuse. Cette lettre est écrite par un jeune vicquois, Colomés de Juillan fils.<sup>8</sup> Colomés

<sup>6</sup> Les familles Bigourdanes auprès desquelles nous avons trouvé toujours un aimable accueil n'ayant pas toutes été visitées et de plus dans bien des cas leurs archives ayant été souvent mutilées, ce n'est que par bribes que nous pouvons continuer notre histoire des Bigourdans à Saint-Domingue au XVIIIème siècle. Mais nous pensons un jour pouvoir réunir ces différents matériaux dans une fresque plus vaste.

Qu'il nous soit permis d'assurer tous ceux qui nous ont aidé dans ces recherches de notre vive gratitude. Ils seraient trop nombreux pour les citer, ce fut bien souvent la naissance d'amitiés par l'histoire.

<sup>7</sup> R. Massio, « La Bigorre et Saint-Domingue au XVIIIème siècle », *Annales du Midi*, (janvier, 1954), 37.

<sup>8</sup> Les Colomés de Juillan habitaient Vic-en-Bigorre au XVIIIème siècle. Le 1er avril 1790, M. Germain de Colomés de Juillan, chevalier de Saint Louis, demeurait à Vie, dans sa maison de la dixaine de Junquet, avec demoiselles Philippe et Marie-Anne Colomés. M. de Colomés avait fait en 1789 sa fille Louise héritière de sa contribution patriotique (Arch. départ. des Hautes-Pyrénées, L 548, I). Aucun de ses deux fils, il en avait au moins deux n'était auprès de lui en 1789 et 1790. Le fils aîné rentrera des armées le 13 juillet 1791. Le second fils, Jean Samson Colomés, né à Vic en 1768 est l'auteur de cette lettre. En 1791, au moment où nous le retrouvons à Saint-Domingue, il est âgé de 23 ans. Il a du quitter Vic à la veille de la Révolution. Son père fut reclus en 1793 bien qu'il ait remis sa croix de Saint Louis.

fil a vingt-trois ans en 1791. Il semble comme beaucoup de jeunes gens de son époque avoir été envoyé à Saint-Domingue pour quelques fautes commises en France. Sa lettre est un « mea culpa » sur son passé. Il reconnaît lui-même la nécessité pour la jeunesse du moment de « manger de la vache enragée ». Mais l'atmosphère de la colonie est-elle bien indiquée pour faire un tel retour sur le passé ? Il n'est que de lire la lettre de Colomés pour avoir quelques doutes. « Les femmes et les liqueurs » voilà bien le danger pour les jeunes débarqués à Saint-Domingue. Ceux qui se livrent aux passions et à l'alcool et cela sans mesure ont leur existence limitée. Colomés est plein de bonnes intentions, nous ignorons si par la suite il a suivi le bon chemin.

La situation en mars 1791 est critique au Cap. Il est cependant étonnant que Colomés passe sous silence la journée du 3 mars 1791, l'assassinat de Mauduit, la fuite de Blanchelande. 6.000 habitations dévastées à ce moment paraît un chiffre un peu fort. En fait quelques-unes seulement furent incendiées par des nègres brigands soutenus par des blancs. L'arrivée de 4.000 hommes de troupes devait permettre de rétablir l'ordre, au moins momentanément. Colomés insiste sur la longueur de la traversée qui a duré, en effet, 70, 75, 98, 120 jours. Parmi ces troupes, le régiment Irlandais Oualk, le régiment de Provence, de Béarn, le Royal Auvergne, le régiment de la Reine, le régiment Dillon. Ces forces seront nécessaires car les nègres ont quitté les habitations et se sont réfugiés dans les mornes. Les nègres des habitations de deux compatriotes, Maigné de Saint Martin de Vic-Bigorre et Monet de Caixon seront facilement ramenés.

Enfin Colomés a appris la mort de M. Thèze,<sup>9</sup> un compatriote, un voisin de Camalés, tout proche de Vic-en-Bigorre. Thèze qui faisait partie des Léopardins était arrivé en France en 1790. Il était reparti bien avant juin ou juillet 1791, date de départ de la grande majorité de ses collègues de l'Assemblée de Saint-Marc, car Colomés parle de sa mort en mars 1791, ce qui laisse supposer que les troubles au Petit-Trou ont débuté en janvier 1791 et non en janvier 1792.<sup>18</sup> Les circonstances de sa mort sont dues à son imprudence. Son atelier était en pleine révolte,

<sup>9</sup> M. Richard, (cf. *Annales du Midi*, janvier 1954, note 47) nous avait obligeamment signalé d'après les papiers Delahaye, Arch. Nat. 50, A.Q. 3, que la mort de Thèze devait se situer au début 1792; d'après la lettre de Colomés, Thèze est bien mort au début de 1791 et non en 1792. Les troubles d'autre part ont commencé au Petit-Trou dès janvier 1791 et la lettre de Colomés fils pour préciser ce point d'histoire est précieuse.

<sup>10</sup> Les familiers de Thèze ont ignoré sa mort pendant longtemps, croyant d'après des correspondances de l'ouest que tout était calme dans le sud.

une grande haine semble avoir existée contre lui. Thèze avait été arpenteur avant d'être colon et peut-être certains mulâtres libres laissés par l'arpenteur ont-ils poussé les esclaves à la révolte. Toujours est-il que Thèze s'était enfui dans les mornes pour cacher trente sacs de café. Sa ménagère seule au courant de sa retraite se laisse gagner par les bonnes paroles des esclaves, va le trouver, l'incite à revenir sur l'habitation. Mais sorti de sa cachette, il est saisi par les noirs, attaché à un poteau et fusillé.

Thèze n'est pas le seul Bigourdan dont Colomés ait connu l'aventure. Il fait état dans sa lettre de Maigné<sup>11</sup> de Vic-en-Bigorre, de Monet de Caixon,<sup>12</sup> de ses cousins Dargaignon et Lanusse. Il retrouve également au Cau, Pujo,<sup>13</sup> propriétaire d'une caféière au Haut-du-Trou. Sa correspondance complète eut éclairé de nombreux points de l'histoire des Bigourdans dans l'île. Pour l'instant contentons-nous de ce butin et réservons nos conclusions pour l'avenir. L'aspect colonial de la Bigorre sortira peu à peu des nuages et donnera une nouvelle clarté au XVIIIème siècle bigourdan.

\* \* \*

« Colomés de Juillan fils, du Cap le 30 mars 1791

à

son père M. Colomés de Juillan à Vic-Bigorre.

Au Cap le 30 mars 1791,

Mon cher père,

J'ai l'honneur de vous écrire pour savoir l'état de votre santé et de toute la famille. J'ai un peu tardé à la vérité, mon cher père, de vous écrire et de vous donner de mes nouvelles et de celle de la colonie et les nouvelles que j'avais à vous donner étant d'autant plus douloureuses que je n'ai le cœur de vous écrire. Depuis le huit de décembre que nous sommes arrivés au Cap, nous avons éprouvé toutes les disgrâces possibles. Et du moment que nous avons mis pied à terre, nous avons pris les armes et combattons continuellement contre ces nègres et mulâtres brigands jusqu'à combattre les six heures entières. Et nous

<sup>11</sup> François de Maigné, de Vic-en-Bigorre devait posséder à Saint-Domingue. Son frère resté à Vic, fut en 1793 rendu responsable de son absence. Il fut considéré comme émigré. (Arch. départ. des Hautes-Pyrénées, L, 548, I).

<sup>12</sup> Monet de Caixon (proche de Vic-en-Bigorre) faisait partie de la noblesse aux Etats généraux. Les Monet étaient alliés aux Navères de Caixon, ils devinrent les Monet de Sombrun.

<sup>13</sup> Jean-Baptiste Pujo de Labatut, avait une caféière au Haut-du-Trou valant 243.750 frs. (cf. notre étude, La Bigorre et Saint-Domingue au XVIIIème siècle. *Annales du Midi*, janvier 1954, pp. 26-27 et note 20).

avons toujours remporté la victoire, qui n'est pas bien honorante. Il est bon qu'un jeune homme goute un peu de la viande enragée. Ces nègres brigands ont incendiés plus de six mille habitations<sup>14</sup> et à la tête de ces nègres brigands sont des blancs, nous en avons tué une douzaine par différentes attaques qu'ils nous ont fait; lorsqu'ils ont fini de bruler toutes les habitations, sucreries et cafétérias, ils ont brulé les cannes de sucre.

Il nous est arrivé jusqu'à ce moment quatre mille hommes de troupes réglées, un bataillon de sept cent hommes par chaque régiment qui ont eu de très longues traversées: le régiment Oualk qui est le premier arrivé qui a eu soixante et dix jours de traversée, il en est arrivé quatre cent, le reste a été de relâche aux côtes d'Espagne; ensuite nous est arrivé le régiment de Provence, ensuite Béarn parti du Havre, les premiers arrivés avaient soixante et quinze jours de traversée, les seconds avaient quatre vingt dix huit jours de traversée et les troisièmes en avaient cent vingt. le bataillon est arrivé en trois reprises, ensuite nous est arrivé Royal Auvergne, le régiment de la Reine, le régiment Dillon et le régiment Royal Comtois, tous à peu près la même traversée. Et nous attendons tous les jours la plus forte traversée et le régiment de Provence qui a eu soixante et dix jours de traversée. Monsieur *Pujo* est arrivé et je l'ai parlé, il m'a demandé de vos nouvelles et de tout ce qui se passait à Vic.

Notre position était sur le point de changer de face, nous allions rentrer au premier jour dans les habitations incendiées, nous nous préparions de ce moment à faire une attaque générale pour prendre ces nègres brigands, nous n'aurons point de la peine à faire rentrer les nègres de l'habitation de *M. Maigné* et de monsieur *de Monet*, un nègre qui est venu de ce quartier là nous a rapporté qu'ils étaient dans les habitations. Je suis bien aise que M. le chevalier *Dencourt* ne s'y soit point trouvé, il aurait peut-être subi le même sort que bien d'autres qui ont été tués par les nègres. On compte qu'il est mort douze cent jeunes gens du Cap, la plus belle jeunesse qu'il y avait de la fatigue qu'ils ont pris. Moi je me suis bien porté jusqua ce moment que j'ai l'honneur de vous écrire malgré la fatigue que j'ai pris, j'ai bravé la maladie du pays! Vous avez appris vraisemblablement *la mort de M. Théze pour avoir voulu sauver trente sacs de café*, il s'était réfugié dans le boue (bois), plusieurs nègres et mulâtres vont dans son habitation, ils ont trouvé sa ménagère, ils lui ont trouvé sa ménagère, ils lui ont demandé M. Théze disant qu'ils veulent le voir, qu'ils ne veulent pas absolument lui rien faire.

---

<sup>14</sup> Lettre obligeamment communiquée par la famille Rivière de Bazillac (Hautes-Pyrénées).

Sa mémoire après ses paroles part, elle va joindre M. Théze caché dans le bois, il se laisse gagner par sa ménagère et il revient dans son habitation et sitôt rendu les nègres le prennent, l'attachent à un poteau et le fusillent. Voilà comment il est mort. Son habitation vaut cent mille écus, mademoiselle sa nièce sera un bon parti, je désirerais beaucoup que tonton l'eut se pourrait l'avoir (?). Monsieur *Tardivi* à qui j'ai été recommandé était au Dauphin avec sa ménagère à dix lieues du Cap, y est venu se réfugier dépourvu de tout ayant été pillé par ses nègres brigands, n'a pas conservé la moindre petite chose, ne pouvant pas même pourvoir à ses besoins comme bien d'autres qui avaient les cinquante mille francs de rente qui sont pour ainsi dire réduits à la mendicité. Moi je suis chez *M. Dufoure* avec *M. Maigné* et les messieurs *de Lanusse* sont chez leur oncle. Il y avait le petit Hippolite qui devait aller joindre M. Théze, mais heureusement il a retardé un peu son départ sinon il aurait été tué. Ils sont assez bien portant, mon cher père; nous devons tout le trouble qui a été à Saint-Domingue *au décret du quinze may*, le bordele (le bordelais ?) s'est bien mal montré dans cette affaire si c'est lui qui est faux de ce décret il devait envoyer des forces, si le décret opéra aucun trouble dans la colonie, ils n'auront pas envoyé pas même des farines ni du vin, mais cependant de ce moment il nous arrive quelques liqueurs.

J'ai vu mon cousin *Dargaignon* qui est au fort Dauphin, il a eu bien du plaisir de me voir, mais la conduite qu'il mène y contribue un peu, il a avec lui une femme blanche avec laquelle il vit, qui lui aide à manger ce qu'il gagne, moi je n'attends que le moment et le plaisir de rentrer sur l'habitation incendiée pour travailler et ramasser quelque chose, je prendrais tout les moyens nécessaires pour contenter le maître de l'habitation où je serais.

Vous aviez raison, mon cher père, de me dire qu'il fallait quitter ce ton brute parce qu'ils sont bientôt expédiés à Saint-Domingue, j'ai quitté entièrement toutes ces brutalités, il me fallai des leçons pareilles pour me corriger. Tous les vieux colons de Saint-Domingue avec lesquels j'ai fait connaissance et que je fréquente beaucoup plus que les jeunes gens parceque ils ne peuvent me donner que des bons conseils, ils ont de l'expérience et savent de la manière qu'il faut se conduire à Saint-Domingue et le moyen de faire fortune. Pourquoi y a-t-il tant de jeunes gens qui meurent, c'est la mauvaise conduite qu'ils mènent envers les femmes et les liqueurs mais moi qui sait me passer de tout ça je ne m'en trouve que bien et je me conduirai de même toujours, je m'occuperai à travailler pour ramasser quelque chose et pour avoir le plaisir un jour de partager les fruits de mes travaux

avec vous et toute la famille que j'aime beaucoup, je ne demande au bon Dieu que de la santé.

Je pense continuellement à ma pauvre chère Trésine, si j'avais pu lui envoyer le perroquet qu'elle m'avait demandé je le lui aurais envoyé mais lorsque M. de Maigné partira je lui prierai de s'en charger, j'aurais écrit à monsieur de Monet j'ai présumé qu'il était parti. Mon cher père lorsque vous me ferai l'honneur et le plaisir de m'écrire vous voudrez bien adresser vos lettres à M. Dufourc, négociant.

Je vous embrasse de tout mon cœur et ma chère maman et la pauvre petite Trésine, ma chère amie Louison et Germenete, mon bon frère tonton (ou touton), et Charleuton ainsi que toute la famille et ma tante de Pontiac, bien des compliments à la pauvre Frise, à manselle Laporte !!! cousine Lanusse et à ma tante Mariane et Titine ainsi qu'à tous mes parents. Je vous écrit plusieurs lettres afin que vous en receviez quelque une,

Je vous suis d'un très profond et très humble respect.

Monsieur de Colomés fils.<sup>15</sup>

R. MASSIO

*France.*